



Rapport sur les risques de travail forcé et de travail des enfants

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2 mai 2024



ÉMIS PAR:

ETALEX 8501 JARRY E, ANJOU (QC), H1J 1H7





Table des matières

Champ d'application	3
Mesure de prévention	3
Structure chaine d'approvisionnement	4
Activités	5
Mission et valeur	5
Engagement et chaines d'approvisionnement	5
Risques	6
Mesures correctives	6
Formation	7
Approbation et attestation	7





Champ d'application

Le rapport inclus dans le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « loi ») et concerne le Groupe SJM inc. ainsi que ses filiales Étalex inc et Équipement Boni inc. (Collectivement « Etalex »). Il présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations canadiennes ainsi que ses canaux d'approvisionnement au Canada ou ailleurs.

Le présent rapport constitue le premier rapport élaboré par Étalex. Aucunes des entités mentionnées dans le présent rapport n'est assujettie à des exigences similaires sur sa chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction. Le comité exécutif de l'entreprise a pris connaissance des présentes démarches et en assurera le maintien dans le futur pour le compte de Etalex.

Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et le travail des enfants

Nous refusons catégoriquement le travail forcé et toutes formes d'esclavagisme moderne. Nos pratiques de recrutement garantissent la liberté et l'équité pour tous nos employés, dans le respect total des droits de l'homme. Nous exigeons que tous nos fournisseurs, soustraitants, et tout autre travailleur externe adhèrent aux mêmes standards élevés. Tout manquement à ces exigences sera considéré avec la plus grande gravité et pourrait entraîner une réévaluation ou la fin de relations commerciales.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, Étalex a entrepris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement :

 Le code de conduite des fournisseurs a été révisé et remis à nos partenaires en mars 2023. Après signature, ceux-ci ont dû s'engager ainsi que leurs partenaires d'affaires de respecter les droits de la personne en vertu des conventions internationales émises par les Nations Unies et l'organisation Internationale du travail. De plus, ils doivent mener leurs activités canadiennes conformément aux lois et règlements locaux où ils sont actifs.





 Nous respectons les lois en vigueur sur le travail forcé dans nos opérations canadiennes

Entre le 1^{er} janvier 2024 et la publication du présent rapport, Etalex a pris les mesures suivantes :

- Le refus du recours au travail forcé ou toutes autres formes d'esclavagisme a été ajouté à notre code d'éthique d'entreprise;
- Nous avons commencé à analyser notre chaîne d'approvisionnement et débuter la cartographie de cette chaîne;
- Nous avons débuté à utiliser un outil sur les indicateurs de travail forcé (walkfree.org) et nous sommes à démarrer la recherche d'un outil d'évaluation des risque de travail forcés et de travail des enfants.

Mesures futures:

Élaboration d'une formation à l'intention de nos employés (2024)

Élaboration d'une procédure de divulgation (2024)

Sélection d'un outil sur les indicateurs de travail forcé et un outil d'évaluation des risques de travail forcé

Structure

Etalex est constitué de 3 sociétés au nom de Groupe SJM inc, Etalex inc et Équipement Boni inc. Ces sociétés sont constituées sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Le siège social du groupe est situé à Montréal.

Le principal actionnaire de la société est Capital régional et coopératif Desjardins (majoritaire) et plusieurs autres actionnaires individuels canadiens constituent l'ensemble des actionnaires.





Activités

Employant plus de 530 employés dans trois usines situées à Montréal et Saint-Bruno-de-Montarville, Etalex offre des solutions d'**aménagement commercial** et d'**entreposage industriel** au marché nord-américain depuis 1966.

Mission et valeur

En partenariat avec ses clients, ETALEX conçoit, fabrique et commercialise des produits de qualité

pour l'étalage commercial et les systèmes d'entreposage.

Le respect de nos engagements : aucun compromis pour la satisfaction de nos clients

Innovation : La quête constate d'améliorer nos processus, nos produits et nos services

Partenariat : Devenir partenaire du succès de nos clients et nos fournisseurs

Confiance : soutenue par plus de 55 ans d'expérience

Sécurité : de nos employés aux vôtres

Engagement et chaines d'approvisionnement

Etalex mise à bâtir une chaîne d'approvisionnement durable qui reflète sa culture d'entreprise et ses valeurs et comportements prônés par son groupe et ses actionnaires.

Les principaux fournisseurs composant la chaîne d'approvisionnement de Étalex sont dans les marchés de l'acier, des produits de peinture et du bois.

Risques





Étalex considère que le risque de travail forcé ou de travail d'enfants est extrêmement faible dans ses activités. Tous les employés sont embauchés conformément aux lois et règlements applicables. Les vérifications nécessaires afin de s'assurer que les individus ont le droit de travailler sont conduites rigoureusement.

Etalex a une stratégie d'approvisionnement majoritairement canadienne. Une réflexion a été entamée en 2024 sur l'élaboration d'une analyse préliminaire de nos chaines d'approvisionnement afin de cibler les risques potentiels des fournisseurs locaux et étrangers.

Mesures correctives

Étalex n'a pas identifié de risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans son organisation. De plus, la société n'a pas identifié à ce moment-ci de risques précis dans sa chaîne d'approvisionnement.

Étalex n'a pas pris de mesure en lien avec la perte de revenus à ce moment-ci puisque nous n'avons pas encore identifié de situations à risques.

Formation

Nous sommes actuellement à établir une formation pour les employés qui pourraient être impliqué dans la sollicitation de partenaires d'affaires ou potentiel employés afin d'avoir une connaissance des risques et comportement à adopter.





Approbation et attestation

Le présent rapport a été présenté et approuvé par le conseil d'administration de Groupe SJM inc et ses filiales Etalex inc et Équipement Boni inc. en date du 2 mai 2024. Conformément aux exigences de la loi, j'atteste avoir examiné les documents. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Thiery Lachapelle, Président